

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/02

OBJET : Budget Primitif 2010 : Programme "Autres interventions - Fonctionnement et investissement".

**RÉSUMÉ** : Le programme « Autres interventions » comprend diverses actions départementales dont la vocation transversale ou le caractère parfois ponctuel, ne justifient pas la création d'un programme spécifique. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions à des associations d'élus d'une part, et à la Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action sociale d'autre part.

Pour 2010, les crédits proposés en dépenses ne concernent que la section de fonctionnement, et s'élèvent à 268 100 €.

### I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Cotisations versées à diverses associations	100 100
Subventions diverses	120 000
Subventions aux associations d'élus locaux	23 000
Subventions anciens combattants	19 000
Manifestations du Souvenir	6 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>268 100</b>

**- Cotisations versées à diverses associations : 100 100 €**

Cette enveloppe correspond aux cotisations versées à différentes associations auxquelles le Département adhère ou pourrait adhérer.

En particulier, un crédit de 99 332 € est prévu pour la cotisation à l'Association des Départements de France (ADF). Cette cotisation, au titre de 2010, augmente par rapport à 2009 (98 865 €) du fait de l'actualisation du nombre d'habitants de notre département selon le dernier recensement de l'INSEE.

Le solde concerne la cotisation à l'AFIGESE (Association Finances Gestion Évaluation des Collectivités Territoriales), à hauteur de 680 € (340 € par représentant), à laquelle le Département a adhéré en 2007.

**- Subventions diverses : 120 000 €**

Un crédit de 115 000 € est prévu pour la Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action sociale afin d'honorer les droits de retraite acquis par les conseillers généraux avant le 30 mars 1992.

Ce crédit était de 170 000 € au BP 2009, il avait été augmenté de 51 000 € lors de la DM1 dans l'hypothèse où l'association aurait été dissoute afin de pouvoir verser les cotisations clôturant les retraites.

L'association n'a finalement pas été dissoute en 2009. Dès lors, la subvention exceptionnelle qui a été versée pour clore les retraites n'a pas été utilisée et peut être déduite de l'aide courante de 2010, ramenée de ce fait à 115 000 €.

Le solde de cette enveloppe, qui s'élève à 5 000 €, sera destiné au versement de subventions à diverses associations ou organismes de droit privé en raison de l'intérêt particulier que pourrait représenter l'activité d'une association (actions d'entraide, lutte contre les discriminations ou le racisme notamment).

Ce crédit sera à répartir au cours de l'année 2010.

**- Subventions aux associations d'élus locaux : 23 000 €**

Chaque année, l'Assemblée départementale inscrit un crédit au budget primitif destiné aux associations d'élus locaux.

Ce crédit sera à répartir, au cours de l'année, par l'Assemblée départementale. En outre, en 2008, une nouvelle convention a été mise en place pour 3 ans, entre le Département et l'Union des Maires. En 2009, l'Union des Maires a reçu une subvention de 19 500 €.

Afin de procéder ultérieurement à cette répartition, je vous propose d'inscrire une enveloppe de 23 000 €.

**- Subventions anciens combattants : 19 000 €**

Je vous propose de maintenir notre contribution à l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation, à hauteur de 2 000 €. Cette année, le thème sur lequel plancheront nos jeunes collégiens et lycéens pour 2010 sera : « L'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle et son impact jusqu'en 1945 ».

Parallèlement, le Département continuera à subventionner les associations locales œuvrant dans le domaine de la Mémoire, de l'Entraide et des Anciens Combattants, à hauteur de 17 000 €, au titre de leur fonctionnement ou pour les aider à changer le drapeau de leur association.

Par contre, il sera mis fin à la subvention à l'ONAC, s'agissant d'une association à caractère national.

Je vous propose d'inscrire à cet effet un crédit global de **19 000 €** pour 2010, contre 37 000 € en 2009.

#### **- Manifestations du Souvenir : 6 000 €**

Notre Assemblée, a décidé de créer cette opération en 2004, pour venir en aide aux communes, aux communautés de communes et aux associations qui commémorent les guerres (1914/18, 1939/1945), la Déportation et plus récemment la guerre d'Algérie, et sensibilisent les jeunes publics.

Je vous propose d'inscrire à cet effet un crédit de **6 000 €** pour 2010.

## **II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Revenus des actions	20 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>20 000</b>

L'opération « Revenus des actions » correspond aux revenus attendus des parts de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, détenues par le Département, ainsi que ceux des actions de la SA d'HLM « Trois Moulins Habitat », la SA d'HLM « LOGIRYS » et la SA d'HLM LOGICAP.

En 2009, le Département a reçu 38 961 € de dividendes. Pour 2010 la prévision de recette est en diminution compte tenu du projet de cession des actions de la SA d'HLM « Trois Moulins Habitat ».

## **III- RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>
Vente de terrains	32 487
Vente de titre de participation	399 984
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>432 471</b>

L'opération « Vente de terrains » se rapporte à la cession de terrains acquis par le Département pour le compte des communes de Livry-sur-Seine et Quincy-Voisins dans le cadre du premier programme d'action foncière (ZAD) dont la rétrocession doit intervenir en 2010. Ces cessions marqueront l'achèvement de ce programme.

Concernant l'opération « vente de titre de participation », en tant qu'actionnaire de la S.A. d'H.L.M. Trois Moulins Habitat, le Département envisage de céder 24 999 actions qu'il détient dans le capital de ce bailleur social dans la mesure où la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 sur la programmation et orientation pour la ville et la rénovation urbaine lui permet de maintenir sa représentativité et son engagement au niveau actuel pour une seule action détenue.

En conclusion je vous propose de bien vouloir approuver la création de ces diverses enveloppes de subvention, les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement étant reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/02 des rapports soumis à la commission  
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Programme "Autres interventions - Fonctionnement et investissement".

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

**DECIDE**

Sur le programme « Autres interventions » :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

<b>Enveloppes de subventions</b>	<b>CP / AD*</b>	<b>BP 2010</b>
Associations et organismes de droit privé	AD	120 000 €
Associations d'élus	AD	23 000 €
Anciens combattants	CP	19 000 €
Manifestations du Souvenir	CP	6 000 €

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

